St Denis

DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Durée de validité :
15 ANS depuis le 1er janvier 2014 - GRATUIT

Mairie de Saint-Denis
+33 (0)4 68 26 40 64
du lundi au vendredi
de 9H à 12 H
mairie.stdenis11@orange.fr

REMPLIR UNIQUEMENT LA 1ère PAGE DE LA DEMANDE EN MAJUSCULES ET AU STYLO NOIR.
Lors de la demande et pour le retrait, vous devez vous présenter EN PERSONNE POUR UNE PRISE D'EMPREINTES DIGITALES et SIGNATURE.

Tous les documents demandés doivent être des originaux.

1 □ **Copie intégrale de l'acte de naissance** (de moins de 3 mois) pour toute première demande ou pour une modification d'état-civil.

2 □ **2 photographies d'identité en couleur**
- de moins de 6 mois,
- aux normes ISO/IEC 19794-5 : 2005
- Visage de face, avec expression neutre, bouche fermée, visage dégagé sans mèche devant les yeux, ni sur les sourcils, parfaitement ressemblante et sans port de lunettes.
- PHOTO NON SCANNÉE, prise tête nue sur fond clair, neutre, uni,
- format du visage entre 32 et 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

3 □ **Pour un renouvellement rapporter l'ancienne carte d'identité**
- si la Carte d'Identité est périmée depuis plus de 2 ans, il faudra obligatoirement un acte de naissance de moins de 3 mois.

Mairie de Saint-Denis
9 Avenue du Corps Franc de la Montagne Noire
11310 Saint-Denis

En cas de perte ou de vol de la carte d'identité :

1 □ **Une copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de 3 mois

2 □ **Timbre Fiscal de 25 €** (à vous procurer dans un bureau de tabac ou Centre des Impôts).

3 □ **Une déclaration de perte** (se fait à la Mairie) ou une déclaration de vol (se fait à la Gendarmerie)

3 □ **La preuve de la nationalité Française** (le cas échéant)

4 □ **Un justificatif de domicile** de moins de trois mois (original), AU NOM DU DEMANDEUR (facture d'électricité, de téléphone, d'eau, avis d'imposition ou de non imposition, taxe d'habitation)

5 □ **Attestation d'hébergement**, sur papier libre, pour les enfants majeurs vivants chez leurs parents ou pour les personnes étant hébergés chez un(e) ami(e) → Joindre photocopie de sa carte d'identité originale + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

6 □ **Jugement de divorce** si l'intéressée est autorisée à porter le nom de son ex-époux ou l'autorisation écrite récente de l'ex-époux.

□ **Acte de décès de l'époux** ou livret de famille pour la mention veuve